

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 SEPTEMBRE 2020 A 18 H 30 DANS LA SALLE DES FETES
en raison des conditions liées à la propagation de l'épidémie de COVID-19

=====

PRESENTS : M. YUNG R - Mme CHEVRIER L - MM. DAURAT F - DUPIN F Mmes DELAGE S - DULUC C - M. FERNANDEZ T - Mme GLEYROUX - M. HARDY C - Mme MARTINEZ-MELLET S - M. VINCELOT M.

EXCUSES : Mme AUTIÉ C (pouvoir à M. HARDY) - M. CHABOT M (pouvoir à Mme DELAGE) - Mme RUDELL C (pouvoir à M. DAURAT)

ABSENTS : M. PUECH M.

Secrétaire de séance : M. DAURAT F

Date de convocation : 27/08/2020

=====

I - APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES SEANCES DES 7 ET 10 JUILLET 2020 : Adoptés à l'unanimité.

II - DECISIONS DU MAIRE prises en vertu des délégations données par le Conseil Municipal : /

III - DELIBERATIONS :

1. désignation de deux référents communaux PLUi et d'un suppléant (délibération n° 2020-09-01)

Débat : Question de Mme DULUC : peut-on se porter candidat ? Réponse positive.

Pour M. DUPIN, autant désigner des personnes qui connaissent le dossier.

Lecture est donnée du projet de délibération.

Décision :

VU les délibérations communautaires :

N° 2017-210 sur l'adoption de la charte de gouvernance du plan local d'urbanisme,

N° 2017-211 sur la prescription du PLU Intercommunal,

L'élaboration du PLUi appelle une implication et un portage politique fort de l'ensemble des élus locaux qui souhaitent unir leurs efforts pour élaborer une stratégie de développement du territoire.

La charte de gouvernance implique la désignation d'élus communaux référents, dont les missions seront les suivantes :

- Assurer le rôle de relais entre l'échelle communale et intercommunale,
- Participer aux travaux et aux instances d'élaboration du PLUi, à minima à la commission urbanisme,
- Etre informés sur l'avancement du PLUi, sur les retours d'études réalisées etc...,
- Faire remonter des points de vigilance ou des points d'arbitrage.
- Ces élus référents sont désignés par le Conseil Municipal, au nombre de 2 titulaires par commune et d' 1 suppléant (e).

Sont ainsi proposés :

- **Délégués titulaires** : M. YUNG Rodolphe
Mme RUDELL Catherine

- **Déléguée suppléante** : Mme DELAGE Séverine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DESIGNÉ les élus référents proposés par :

VOTES :	Contre	00	voix
	Abstentions	00	voix
	Pour	14	voix.

2. désignation des représentants siégeant auprès de l'Assemblée Générale de L'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources » (délibération n° 2020-09-02)

Débat : Mme CHEVRIER demande à disposer des documents avant les réunions. Elle avance également le fait que l'on peut peut-être voir avec Gironde Ressources pour la restauration du clocher de l'église.

La plaquette reçue est portée à la connaissance de chacun.

Lecture est ensuite donnée du projet de délibération et M. le Maire demande s'il y a d'autres candidats.

Décision :

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier » ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources », adoptés par l'Assemblée Générale Constitutive en date du 24 mai 2017 ;

Vu le règlement intérieur de l'agence technique départementale « Gironde Ressources » adopté par le conseil d'administration en date du 18 mars 2018 ;

Vu la délibération du conseil municipal N° 2017-04-04 en date du 11/04/2017 approuvant l'adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources »,

Considérant que le Département a décidé de créer l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

Considérant que l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » répond aux besoins d'ingénierie de la commune,

Le Conseil Municipal, est invité à désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant pour siéger à l'assemblée générale de Gironde.

Sont proposés : délégué titulaire : M. DAURAT François

Délégué suppléant : M. FERNANDEZ Thierry.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de désigner :

- M. DAURAT François, Adjoint au Maire, en qualité de titulaire
- M. FERNANDEZ Thierry, Conseiller Municipal, en qualité de suppléant

- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Votes : abstentions	00	voix
contre	00	voix
pour	14	voix

3. Centre Communal d'Action Sociale - Détermination du nombre de membres du Conseil d'Administration et élection des représentants du Conseil Municipal (délibération n° 2020-09-03)

Débat : Lecture est donnée du projet de délibération et appel de candidats autres est fait.

Mme DULUC demande à connaître le fonctionnement du CCAS. Ces renseignements lui sont donnés.

Décision : Sur proposition du Maire, 8 personnes siégeront au Conseil d'Administration du C.C.A.S. : 4 membres élus au sein du Conseil Municipal et 4 membres nommés parmi les habitants.

Mme RUDELL Catherine - M. VINCELOT Michel - Mme GLEYROUX Florence et Mme MARTINEZ-MELLETT Sabrina ont présenté leur candidature.

Ont été élus :

Mme RUDELL Catherine	par	14	voix
M. VINCELOT Michel	par	14	voix
Mme GLEYROUX Florence	par	14	voix
Mme MARTINEZ-MELLETT Sabrina	par	14	voix.

IV - COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS :

1. **M. DAURAT** : l'entreprise CHATAIGNÉ a bouché des trous avant même la signature du devis. Les travaux sont prévus en octobre.

Pour la mise en sens unique du Chemin Profond, la société SERI pensait faire les travaux semaine 39. Par commodité pour les viticulteurs, ils seront reportés après les vendanges.

M. FERNANDEZ propose de mettre sur place un panneau d'information pour prévenir du changement de sens de circulation à une date ultérieure.

Pour la restauration du clocher de l'église, deux offres de maîtrise d'œuvre ont été enregistrées. Il convient maintenant de rencontrer ces personnes.

2. **M. le Maire** : la commission bâtiments doit se réunir sur le projet de restructuration de l'école ; idem pour l'entretien du cimetière.

La commission urbanisme doit rencontrer M. BATSALE pour les projets qu'il souhaiterait présenter.

La commission voirie doit se réunir pour se pencher sur un problème de canalisation à Reynon, devant chez M. CROIZET, et sur celui du stationnement dans ce secteur.

3. **Mme DELAGE** : la commission communication a œuvré sur le journal d'informations municipales. Un merci est particulièrement adressé à Mme et M. DULUC. La distribution reste à améliorer ; M. VINCELOT, Mmes DULUC et CHEVRIER font part de leur disponibilité et se portent volontaires.

La mise à disposition de la salle des fêtes aux associations est évoquée, en raison du protocole sanitaire à mettre en place et à faire respecter pour limiter les risques liés au COVID-19. M. le Maire sollicite l'avis de ses collègues. La décision est de ne pas mettre les locaux communaux à disposition (salle des fêtes et salle du 3^{ème} âge) tant que l'on est en zone rouge. Un courrier sera envoyé aux Présidents d'associations.

4. **M. le Maire** : Toujours pour les raisons évoquées précédemment, le repas des retraités sera très probablement annulé cette année et la distribution des colis repensée.

5. **M. DAURAT** : La Communauté de Communes Convergence Garonne souhaiterait que le prochain conseil communautaire se tienne à Béquey. Réponse négative sera apportée, compte-tenu de la capacité de la salle en cette période de pandémie.

6. **Mme DELAGE** : La deuxième distribution de masques aux habitants n'a pas été suffisamment connue. La communication est à améliorer.

7. **M. DUPIN** : demande si l'on peut mettre un panneau d'affichage lumineux plus grand. Le changement ne peut être envisagé en raison du coût trop important du matériel.

8. **M. le Maire** : Le pot d'installation du nouveau conseil municipal et de remerciements à l'ancien conseil est reporté également.

Le projet de recyclerie à Cadillac est évoqué. Un rendez-vous a eu lieu le 31 août avec l'association Complément'R.

9. **Mme DULUC** : les commissions qui se sont réunies ont fait des comptes rendus, sauf celle de l'école.

10. **M. DUPIN** : attire l'attention de ses collègues sur l'invasion de moustiques à Béquey, et les informe que des aspirateurs à moustiques sont mis en place dans certaines communes.

11. **M. DAURAT** : au niveau de l'atelier municipal, le mur mitoyen à M. BATSALE est à refaire, ainsi que le chemin piétonnier et le mur du nouveau parking de l'Avenue de la Libération. L'entreprise LESCOUTS sera consultée.

12. **M. FERNANDEZ** se propose d'envoyer un protocole sanitaire à diffuser aux Elus, et à mettre éventuellement sur le site.

Séance levée à 20 H